EAUX DU RHONE ET DE ROYES.

A Monsieur le Directeur de la Revue du Lyonnais.

Nous venons de lire dans la Revue du Lyonnais du mois de juin dernier un article nous concernant, et d'après lequel il semble que ce serait notre faute si le système d'eau par dérivation avait subi un échec. Nous aurions maladroitement soumis au conseil municipal une lettre de M. Boussingault, dans laquelle il est dit que les eaux du Rhône sont plus pures que celles de Royes. — Y a-t-il eu erreur de rédaction dans cette lettre, demande l'auteur de l'article? — Non, il n'y a a pas eu erreur. Mais cela prouve-t-il que ces eaux soient meilleures? M. Boussingault n'a rien dit de semblable. Il dit au contraire, immédiatement dans la même lettre, que les eaux de Royes sont excellentes et réunissent toutes les qualités d'une eau destinée à l'alimentation d'une grande population. Or peut-il exister une eau meilleure qu'une autre eau qui est excellente?

Si l'auteur de l'article avait été obligé comme nous de se faire une opinion sur toutes ces matières, il saurait que l'eau complétement pure n'est pas potable, et qu'il faut dès lors une bien grande autorité de savoir et d'expérience pour venir dire : voilà juste le degré de quasi pureté où l'eau est parfaitement bonne. S'il avait examiné toutes les parties du travail d'analyse de M. Boussingault, il aurait vu que l'eau de Royes est deux fois plus aérée que celle du Rhône, conséquemment deux fois plus saine sous ce rapport, l'un des plus importants; qu'elle contient, par exemple, cinq fois plus de gaz acide carbonique, ce qui la rend cinq fois plus digestive; quant aux matières salines qui y sont en si petite quantité qu'il y a peu d'eaux, dit M. Boussingault, qui en soient si peu